



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF)
RAPPORT D'ACTIVITE SUR LE PROGRAMME CONJOINT DE PREVENTION ET REPONSE
AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN GUINEE**

PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 1^{ER} JANVIER - 31 DECEMBRE 2013

<p>Intitulé du programme & Numéro du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Intitulé du programme: Programme conjoint de prévention et réponse aux violences basées sur le Genre en Guinée Numéro du programme: PBF-IRF 52 Numéro de référence du projet au MPTF: 00082823 	<p>Pays, Localité(s), Secteur(s) prioritaire(s) / Résultats stratégiques</p> <p><i>Pays</i> : Guinée <i>Région</i> : Conakry, Kindia, Labé, Nzérékoré, Kankan, Mamou</p> <p><i>Domaine prioritaire/ résultats stratégiques</i> Domaine Prioritaire 1 : Appui à la mise en œuvre des accords de paix et de dialogue politique ; Domaine Prioritaire 2 : Prévention et résolution de conflits et la coexistence pacifique</p>
<p>Organisation(s) participante(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> UNFPA UNICEF PNUD 	<p>Partenaires d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance Ministère de la Défense Nationale Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (OPROGEM) Ministère de la Justice
<p>Coût du programme/du projet (en dollars)</p> <p>Contribution MPTF/JP</p> <ul style="list-style-type: none"> UNFPA : 421,045 USD UNICEF : 349,355 USD UNDP : 229,600 USD <p>Contribution du gouvernement : N/A Autres contributions : N/A (donateurs) TOTAL: 1,000,000</p>	<p>Durée du programme</p> <p>Durée totale : 24 mois</p> <p>Date de démarrage: 08/05/2012</p> <p>Date de fin prévue à l'origine : 8/05/2014</p> <p>Date de fin réelle</p>
<p>Évaluation du programme /examen/évaluation à mi-parcours</p> <p>Évaluation achevée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: <i>jour/mois/année</i> Rapport d'évaluation - joint <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: <i>jour/mois/année</i></p>	<p>Rapport soumis par l'UNFPA</p> <ul style="list-style-type: none"> Nom: Dr Edwige Adekambi Domingo Titre: Représentante de l' UNFPA en Guinée Organisations participantes : PNUD et UNICEF Adresse e-mail: adekambi@unfpa.org

RESUME ANALYTIQUE

Les efforts de 2013 se sont focalisés sur le renforcement des capacités des intervenants en matière de prévention et de prise en charge des victimes et survivantes des Violences Basées sur le Genre (VGB). Ainsi, environ 523 intervenants ont renforcés leurs compétences et leurs outils de travail sur la prise en charge des VGB. Cet effectif inclut 150 policiers et gendarmes mieux habilités à assurer la prise en charge juridique des survivantes, 119 travailleurs et autres prestataires sociaux qui ont une meilleure maîtrise du processus et des outils de travail relatifs à la prise en charge psychosociale des survivantes, 30 professionnels du corps médical, 120 professionnels de la justice pour l'accompagnement judiciaire et 50 instructeurs de police et de gendarmerie rendus aptes à utiliser respectivement la trousse de formation de 6 outils pédagogiques pour dispenser le cours la trousse de formation initiale sur les droits de l'enfant et le modules sur les violences basées sur le genre (VGB) dans les 4 écoles nationales de police et de gendarmerie.

Quatre cadres des Forces de défenses et de sécurités (FDS) ont aussi acquis des connaissances sur les nouvelles approches d'éradication des VGB à travers des échanges Sud-Sud avec la Cote d'Ivoire et le Rwanda. Un programme de leadership des femmes a été piloté avec la formation initiale de 50 femmes des FDS sur les notions d'égalité et de leadership à instaurer au sein des FDS. Quant à l'amélioration du traitement des cas de VGB par la Police, on relève la création et l'équipement de cinq Cellules VGB au sein des commissariats de polices et des escadrons de la gendarmerie.

Le renforcement de ces mécanismes de prévention et de prise en charge des victimes ainsi que la professionnalisation des acteurs impliqués dans la chaîne de prise en charge ont significativement contribué à une augmentation entre 2012 et 2013 du nombre de cas de violences rapporté au sein des Unités pilotes de VGB dans les commissariats de police ainsi que les Cellules VGB au sein des structures médicales (voir tableau 1). En effet, en 2013, l'Office pour la Protection du Genre, de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM) a enregistré 689 cas contre seulement 83 cas en 2012. Un total de 603 victimes ont bénéficié d'assistance holistique, dont 515 d'un appui médical, 54 d'un appui psychosocial et 34 d'un accompagnement judiciaire. En ce qui concerne l'appui médical les cas enregistrés au sein des Cellules VGB sont passés de 222 en 2012 à 515 en 2013.

En outre, 93 communautés accompagnées et formées sur les thématiques de droits humains y inclus l'abandon de certaines pratiques des violences basées sur le genre ont publiquement déclaré leur engagement à abandonner les pratiques de mutilations génitales féminines et des mariages précoces et forcés. Le suivi exercé dans ces communautés laisse espérer un abandon volontaire effectif de ces pratiques depuis ces évènements. Une ligne verte a été appuyée pour renforcer le dispositif communautaire de protection des enfants et des femmes en matière d'identification, de référencement/suivi, de prise en charge et de réinsertion des survivantes.

Le numéro vert 116 a également été réactivé et a permis de renforcer le dispositif communautaire d'identification, de référencement, de prise en charge et de réinsertion des survivantes de VGB. En 2013, le Centre a reçu 12 183 cas de violence dont 28% de violences physiques, 34% de violences sexuelles, 30% de violences psychologiques et 6% de cas de négligence.

En ce qui concerne les perspectives pour 2014, le projet devra se focaliser d'avantage sur la suite de la chaîne pénale suivant les enquêtes préliminaires, notamment le traitement des dossiers en justice. En outre, l'accompagnement à court terme doit être renforcé par une assistance aux victimes dans le moyen terme pour assurer leur réintégration sociale et économique dans la société. Il y a un besoin d'harmoniser et rendre opérationnelle la base de données VGB et de promouvoir l'utilisation effective des Procédures Opérationnelles Standards. Il est prévu également en 2014 un appui institutionnel à l'Observatoire National de Lutte contre les VGB, à travers la réhabilitation des locaux, l'équipement en matériel informatique et bureautique, la formation et les échanges Sud-Sud.

Au niveau de la prise en compte du genre dans le processus de réforme du secteur de sécurité on constate certes une volonté politique accrue pour aborder ces questions. Cela s'est manifesté notamment par l'intégration d'une disposition de discrimination positive pour le recrutement des femmes dans les nouveaux statuts de la Police et de la Sécurité Intérieure, or, un travail stratégique plus poussé doit être fait afin que les interventions opérationnelles puissent réellement avoir un impact et aboutir à une institutionnalisation pérennes de la dimension Genre au sein des FDS. Aussi, pour s'assurer que les actions d'accompagnement juridique et judiciaire des victimes soient pérennes il faudra que le renforcement du cadre légal de protection des femmes, et l'accès des femmes à la justice fassent partie intégrante du processus de réforme du secteur de la justice piloté par l'Union Européenne.

I. But

Le programme a pour but de contribuer aux efforts de consolidation de la paix en République de Guinée à travers la prévention, la réponse aux violences et l'intégration du genre dans la réforme du système de sécurité, conformément aux objectifs du second plan prioritaire de consolidation de la paix (PCPPII) en Guinée. Les objectifs spécifiques du programme sont de (i) renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité pour prévenir les violences sexuelles dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, paix et sécurité (1325, 1820, 1888, 1889 et 1960) ; (ii) renforcer la prévention des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre par les institutions (santé, justice, sécurité), les ONGs, les jeunes, les écoles et les communautés à travers le dispositif de protection à base communautaire (iii) renforcer la réponse judiciaire et la lutte contre l'impunité. Le programme contribuera à l'atteinte des résultats globaux 1, 2 et 8 du Fonds de Consolidation de la Paix liés respectivement à l'amélioration des capacités des Forces de Défense et de l'Armée (résultat 1), le renforcement du système judiciaire (résultat 2) et l'autonomisation des femmes dans un contexte post-crise (résultat 8).

II. Résultats

2.1. Rapport narratif sur les résultats:

- **Résultats et Produits**

Résultat 1 : Les Forces de Défense et de Sécurité sont en mesure de prendre en charge des cas de VBG

Les acquis clés pour ce résultat portent le renforcement des capacités des Officiers de la Police Judiciaire (OPJ) sur le processus de prise en charge juridique, la collecte et reporting des données sur les cas de VBG assistés. Outre cette formation, l'institutionnalisation des modules VBG et Droits de l'Enfant au sein des curricula des écoles de la police et de gendarmerie à travers l'élaboration d'outils harmonisés et la mise en place d'un pool de formateurs permettra prochainement aux aspirants gendarmes et policiers d'acquérir des compétences-clé pour mieux prévenir et protéger les femmes et les enfants contre les violences. Quatre cadres des FDS ont aussi acquis des connaissances sur les nouvelles approches d'éradication des VBG à travers des échanges Sud-Sud avec le Cote d'Ivoire et le Rwanda. Un programme de leadership des femmes a été piloté avec la formation initiale de 50 femmes FDS sur les notions d'égalité et leadership à instaurer au sein des FDS. Quant à l'amélioration du traitement des cas de VBG par la Police, on relève la création et l'équipement de cinq Cellules VBG au sein des commissariats de polices et des escadrons de la gendarmerie.

Suite à ces interventions de formation et politique d'expansion d'OPROGEM sur le terrain, on constate une augmentation considérable dans le rapportage des cas, qui est passé de 83 cas enregistrés en 2012 à 689 cas en 2013. Cela s'explique surtout par l'amélioration du fonctionnement et la professionnalisation de l'OPROGEM. La sensibilisation et pro-activité accrue des Officiers de la Police Judiciaire à travers les formations dispensées, la collaboration avec les partenaires au niveau des communautés, notamment les élus locaux et les ONGs qui transfèrent les cas aux commissariats sont d'autres facteurs qui expliquent le rapportage accru des cas de VBG. En outre la remise d'équipements, notamment des motos et du matériel informatique ont contribué à l'amélioration

du système de collecte de données, qui reste toutefois rudimentaire en absence d'une base de données opérationnelle sur l'ensemble du territoire et l'absence de prise en charge des frais de fonctionnement par l'état au sein de l'OPROGEM. Enfin, les communications sur la radio et télévision nationale ont aussi contribué à la professionnalisation du service et à faire connaître son existence auprès du grand public.

Les produits spécifiques pour ce résultat se présentent comme suit :

1.1. Les forces armées sont formées sur la prévention et la prise en charge des VBG

Afin de systématiser la formation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le projet a appuyé l'intégration de trois types de modules dans les curricula de formation des nouvelles recrues des écoles de Police, de Gendarmerie et de l'Armée, à savoir (i) Droits Humains ; (ii) VBG ; (iii) Protection des Enfants. En ce qui concerne l'UNICEF, un accord a été signé avec le Bureau International des droits de l'enfant (IBCR) pour l'intégration des droits de l'enfant dans le curriculum de formation initiale des policiers et des gendarmes en trois phases. Les deux premières phases ont consisté à la mise en place de structures de gestion du processus, la réalisation de trois ateliers de réflexion et la réalisation d'un état des lieux des besoins de renforcement des capacités en matière de droits de l'enfant et de justice juvénile. La 3^{ème} phase a permis le développement effectif et la validation de la trousse de formation de six outils pédagogiques, la formation de 30 formateurs en vue de l'intégration du cours dans les curricula de formation et sur le développement de la trousse spécialisée sur des thématiques spécifiques de protection des enfants et des femmes. Comme résultats obtenus, la trousse de six outils (le manuel du formateur, le manuel de référence, une trousse pédagogique, une trousse d'évaluation, un guide de poche et un manuel de l'élève) est disponible et prêt à être utilisée pour le cours initial sur les droits de l'enfant dans deux écoles nationales de police et deux écoles nationales de gendarmerie. 30 instructeurs de police (15) et de gendarmerie (15), dont 8 femmes, formés durant deux semaines ont été habilités à appliquer l'ensemble des outils pour dispenser la formation initiale. Ce cours permettra aux aspirants gendarmes et policiers d'acquérir désormais six compétences-clé, à savoir : (i) connaissance, promotion et mise en pratique des droits de l'enfant ; (ii) connaissance et mise pratique des règles de l'éthique et de la déontologie ; (iii) connaissance de l'enfant ; (iv) interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire ; (v) collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention ; (vi) utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants. Un plan de développement de la trousse spécialisée est disponible et sera utilisé par IBCR pour l'élaboration des outils thématiques.

Au niveau de la prise en compte des modules VBG, sous la coordination d'UNFPA, un manuel pédagogique et un guide formateur ont été élaborés et suivis de la formation de 30 instructeurs de l'armée, de la gendarmerie et de la police pour enseigner les VBG dans les 10 écoles militaires et de police du pays. Les prochaines étapes seront consacrées à la mise en place d'un pool de formateur et l'impression et distribution des supports pédagogiques au niveau des écoles de formation.

Toujours au niveau du renforcement des capacités, l'Office pour la Protection du Genre et des Mœurs de la Police (OPROGEM) a été appuyé au cours du premier semestre pour mettre en œuvre 5 sessions de formation respectivement à Conakry, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré. 150 officiers de la Police Judiciaire (75), de la gendarmerie (75), dont 12 femmes, ont renforcé leurs connaissances et leurs outils de travail notamment sur les thèmes suivants : les typologies de violences basées sur le genre en général et dans le contexte de la Guinée, les instruments juridiques internationaux et nationaux de protection contre les VBG, les services juridiques requis en cas d'agression et les modalités de leur fourniture et leur disponibilité dans le pays, le rôle des différents corps de sécurité dans le processus de prise en charge juridique, la collecte et le reporting des données sur les cas assistés. Aussi, ces formations ont aussi permis de faire des partages d'information et d'expériences théoriques et pratiques sur la prise en charge (PEC) des personnes à risques et victimes des VBG lors des troubles sociaux, avant et après toutes manifestations. Les échanges d'expériences entre les participants ont permis d'enrichir le contenu et les résultats de la formation et de stimuler les engagements de ces officiers à jouer leur rôle dans le processus de prise en charge des violences basées sur le genre, conformément à leur mandat. Les connaissances acquises par ces officiers sont en cours de restitution progressive à leurs pairs principalement lors des rencontres autour des mâts et des rassemblements hebdomadaires des différentes unités, les vendredis de chaque semaine.

Il est à noter également que 1000 membres supplémentaires des FDS ont été sensibilisés sur les VBG à travers les sessions d'information et de sensibilisation sur les rôles et responsabilités des institutions intervenant dans le contrôle démocratique et civil des forces de défense et de sécurité dans le cadre du projet PBF sur le Contrôle Civile et Démocratique des FDS. En effet, d'importantes passerelles ont été créées entre les deux projets qui ont permis cette synergie d'action.

Des échanges Sud-Sud sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles ont eu lieu également à travers le projet. Ainsi, quatre officiers de la Gendarmerie (2), de la Police (4) et de l'Armée (1), dont une femme, ont aussi renforcé leurs connaissances et expériences grâce à leur participation à deux ateliers internationaux d'échanges et de formation respectivement tenus en Côte d'Ivoire, au Rwanda et au Bénin. Le dernier atelier s'inscrit dans le cadre du suivi de la Kigali International Conférence Déclaration (KICD), mécanisme né en 2010 faisant parti de la campagne Africa UNiTe ayant pour objectif de renforcer les capacités techniques des organes de sécurité par de nouvelles approches d'éradication des VBG.

1.2. Un code de conduite imposant une tolérance zéro VBG est adopté et mis en œuvre par les FDS

Dans la foulée de la formation des FDS sur les droits des Enfants, les 30 instructeurs de la police et de la gendarmerie ont élaboré et signé un code de conduite les engageant à respecter les principes éthiques et les normes et standards en matière de protection des droits des enfants et de prise en charge des victimes de VBG.

1.3. La représentation des femmes FDS est augmentée et leurs conditions de travail améliorées

Quant à la transformation de la culture institutionnelle interne des FDS pour promouvoir la participation des femmes au sein des FDS, un programme de renforcement de capacités a été mis en place ciblant les femmes militaires, gendarmes et policières sur les notions d'égalité et leadership à instaurer au sein des FDS. Ce programme a été adapté d'une expérience semblable avec les femmes policières au Burundi. Ainsi un premier pool de 50 femmes ont acquis des notions sur les modules suivants : (i) La conscience de soi ; (ii) Réformes, Statuts et Mixité au sein des FDS en Guinée ; (iii) Fonctions FDS et rôles sociaux des sexes ; (iv) La cohabitation entre les sexes dans les FDS ; (v) Les problématiques critiques en relation avec la présence des femmes dans les FDS (vi) Construire la cohabitation pacifique et respectueuse des femmes et des hommes au sein des forces armées (vi) La réhabilitation du rôle des femmes au sein des Forces de Défense et de Sécurité. Le second pool de femmes sera formé lors du premier trimestre de 2014. En outre, afin de faire appliquer les dispositions des nouveaux statuts spéciaux de la Police Nationale et de la Protection Civile entrés en vigueur le 15 Janvier 2013 concernant le quota de 10 à 30% pour le recrutement de personnel féminin et pour la promotion de la dimension genre au sein du processus de réforme du secteur de sécurité d'une manière plus large, le recrutement d'expertise est en cours pour développer une stratégie sectorielle genre pour les FDS.

1.4. Les commissariats de police traitent les cas de VBG selon les standards internationaux des droits de l'homme

Au niveau du renforcement du rôle de la police dans le traitement des cas des VBG violences, les différentes interventions en faveur de l'opérationnalisation de l'Office pour la Promotion du Genre et des Mœurs (OPROGEM) ont contribué à la création et l'équipement de cinq Cellules VBG au sein des commissariats de polices et des escadrons de la gendarmerie des communes de Matam, Ratoma et Matoto à Conakry et dans la Région de Kindia; Un travail de repérage est en cours également pour identifier les 5 autres Cellules dans les Régions Administratives. Il est à noter que ces actions sont renforcées grâce à une synergie d'actions avec le Projet de Police de Proximité du PNUD qui a permis un renforcement organisationnel de l'OPROGEM au niveau central et la création de cellules VBG dans deux commissariats supplémentaires. Une fois que les 12 Cellules (10 à travers le présent programme et 2 par le projet police) seront pleinement opérationnelles, un package d'accompagnement permettra de renforcer le fonctionnement de ces cellules pour une meilleure prise en charge des cas des VBG et de traitement des données.

Selon les données provisoires collectées par l'OPROGEM, 689 cas de violences basées sur le genre ont été enregistrés auprès de 23 commissariats de police (sur un total de 40) à travers l'Office de Protection du Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM). 78% de ces cas sont exercés contre les femmes et les filles et en 37% des

cas il s'agit des filles de moins de 18 ans. Quant aux violences sexuelles, 85 des cas enregistrés concernaient des viols, soit 12% dont 67 cas contre les filles mineurs (soit 79% des cas). Sur l'ensemble des cas, 166 ont été déférés à la Justice, soit 24%. Pour les cas de viols, 66% ont été déférés à la justice.

Résultat 2 : Les survivant (e)s des violences basées sur le Genre ont accès aux programmes ciblés d'assistance et de réintégration.

Des efforts ont été consentis pour renforcer le dispositif de prise en charge holistique à travers l'assistance médicale, psychosociale, judiciaire aux femmes et enfants victimes des VBG ainsi que la mise en place des programmes de réinsertion socio-économique des victimes. Ainsi un total de 279 prestataires de services ont été formés sur la période, dont 30 du corps médical, 129 prestataires pour l'accompagnement psychosocial et 120 professionnels de la justice. Quant aux victimes, 602 ont bénéficié d'assistance, dont 515 d'un appui médical, 54 d'un appui psychosocial et 54 d'un accompagnement judiciaire. Le numéro vert 116 a également été réactivé et a permis de renforcer le dispositif communautaire d'identification, de référencement, de prise en charge et de réinsertion des survivantes de VBG. Un centre d'appel géré par 9 opérateurs spécialisés dans l'écoute est en charge des appels et le référencement vers les services appropriés. En 2013, le Centre a reçu 12 183 appels dont 28% concernaient les violences physiques, 34% les violences sexuelles, 30% les violences psychologiques et 6% de cas de négligence.

2.1. L'assistance médicale, psychosociale, judiciaire et la réintégration socio-économique de qualité sont Disponibles

Au niveau du dispositif médical, les actions durant la période ont porté sur (i) l'identification des locaux et le matériel de fonctionnement pour la mise en place d'une unité de prise en charge des VBG dans une structure de santé de Macenta. Ainsi, le nombre total de Centre VBG dans les structures de santé s'élève à sept; (ii) la mise en disposition de 50 kits post-viols pouvant servir 750 victimes de violences sexuelles ont été livrés au 6 Centres VBG (Labé, Kankan, Nzérékoré et 2 Conakry, Kamsar (iii) Formation 20 professionnels de la santé à Sigui et Macenta sur la prise en charge médicale des victimes de VBG; (iv) l'élaboration d'un module intégré sur les VBG avec ceux de la Santé de Reproduction et la Planification Familiale en collaboration avec le Ministère de la Santé et l'ONG JHPIEGO qui sera dispensé dans 8 écoles de santé sur l'ensemble du territoire.

Dans la même veine, 90 prestataires sociaux ont vu leurs capacités renforcées sur la prise en charge psychosociale des enfants. Ces formations ont été mises en œuvre selon un processus en cascade par 29 travailleurs sociaux formés en qualité de formateur à Kindia en juin 2013. Soit un total de près 119 acteurs des services sociaux du pays mieux outillés à exercer une meilleure prise en charge psychosociale des enfants et des femmes victimes de VBG.

Pour renforcer le système de référence et de contre-référence au niveau régional, les procédures opérationnelles standards (POS) nationales pour la prévention et la réponse aux violences basées sur le Genre ont été adaptées au contexte spécifique des Régions Administratives de Kankan et de Labé. Quarante intervenants impliqués dans la chaîne de prise en charge (médical, psychosocial et judiciaire) dans ces deux régions ont participé à un atelier de réflexion et de validation des Procédures Opérationnelles Standards (POS). Un document de référence reste à éditer.

En termes de résultats de la part des interventions de l'OPROGEM, suite aux difficultés financières rencontrées pour rendre fonctionnel le Centre de Transit de la Police, les enfants identifiés comme victimes de violences ont été orientés vers l'ONG Sabou Guinée qui a ainsi pris en charge 46 enfants victimes de violence dont 25 filles. Des réflexions sont en cours pour rendre fonctionnel le Centre National de Transit et une demande de financement a été soumise au Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies de Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Durant la période d'avril à mai, Tostan appuyé par l'UNICEF, grâce à l'assistance financière de PBF, a continué les activités d'encadrement de 76 communautés pour l'abandon des pratiques néfastes. Cela a abouti à l'habilitation de 125 délégués de 92 communautés de Guékédou en matière gestion pacifique de conflit et représentant une population d'environ 36,000 personnes et une déclaration d'abandon public des mutilations génitales et des mariages précoces. Conformément à leur mandat, les comités de gestion communautaires présents

dans chacune des communautés ont mené leurs activités de suivi et de veille des cas de filles et de femmes victimes des mutilations génitales féminines au sein de leurs communautés et dans les structures de santé. Aucun cas d'excision n'a été reporté pour la période.

En outre, en termes de résultat direct sur le processus de consolidation de la Paix en Guinée au cours de l'année 2013, il convient de souligner, qu'aucun des 19 villages de Nzérékoré accompagnés par Tostan n'a pris part au conflit interethnique survenu en juillet 2013, dans cette région. Cette considération concerne en particulier quatre des villages accompagnés par Tostan qui auraient dû être directement impliqués par le conflit, soit deux villages (Tamoé et Godoyé) où cohabitent les deux groupes ethniques qui étaient en conflit (Malinké et Guerzé) et deux autres exclusivement habités par l'ethnie Guerzé Konia. Ces deux derniers villages n'ont pas subi de menaces pendant cette période difficile.

En ce qui concerne la prise en charge juridique des cas des VBG, un guide pour l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes a été développé et utilisé comme principal support pour les trois sessions de formation organisées à Conakry et les régions administratives de Kankan et Labé qui ont ciblé 100 professionnels de la justice, notamment les juristes et para-juristes, les avocats, les officiers de police judiciaire, les Juges et les Magistrats afin de renforcer l'application correcte de la loi pour les cas des VBG. En outre, 32 victimes de VBG sur un total de 150 ciblés à travers le projet ont bénéficié d'un accompagnement judiciaire ainsi qu'un appui logistique pour la prise en charge des frais de logement durant la procédure judiciaire dans le cadre d'une collaboration avec les Centres d'Information et de Proximité à Conakry et dans 4 régions administratives.

Un programme pour la réintégration socioéconomique ciblant 60 victimes de VBG recensées à travers les Centres VBG dans les structures de Santé de Conakry (2), Boké (1), Labé(1), Kankan(1), N'Zérékoré(1) est en train de d'être mis en place et sera exécuté en 2014. Suite à une identification de besoins de formation et de métier des victimes de VBG, des ateliers de formation des cibles à la vie associative aux techniques de gestions commune, planification et mobilisation de fonds sera dispensée. Les femmes seront ensuite organisées dans des Groupements d'Intérêts Economiques dans les domaines de la teinture, coiffure, couture, saponification, informatique et pêche. Un soutien matériel et financier leur sera accordé leur permettant de mener des activités génératrices de revenus (AGR).

2.2. Les populations ont une meilleure connaissance des droits des femmes victimes et des services de prise en charge disponible

Les populations ont été ciblées également pour renforcer leurs connaissances des droits des femmes victimes et des services de prise en charge à travers le développement de programmes radio et télé avec la police et la brigade de recherche de la Gendarmerie. Ainsi des radios de proximité publiques et privées de Conakry et à l'intérieur du pays ont été retenues pour réaliser 102 émissions de tables rondes, de micro-programmes, de magazines et des jeux durant 4 mois.

Une sensibilisation sur les services de prise en charge judiciaire et juridique des VBG au niveau des régions administratives de Kankan et Labé ont ciblé 440 personnes dont les équipes des Centres d'Information et de Proximité, les Organisations de la Société Civile et les Officiers de la Police Judiciaire.

La réactivation d'une ligne verte gratuite (116) dont la gestion revient à l'ONG AGUIAS a permis de renforcer le dispositif communautaire d'identification, de référencement, de prise en charge et de réinsertion des survivantes de VBG. La ligne permet aux victimes et toute autre personne de demander assistance ou conseils à des personnes spécialistes à l'écoute. Ainsi ce numéro s'inscrit également dans le cadre d'une stratégie d'alerte, de prévention, de prise en charge précoce et rapide

2.3. Les structures nationales et locales intervenant dans la lutte contre les VBG sont renforcées

Afin de renforcer le suivi médical des cas de VBG, une base de données a été développée au niveau national avec l'appui de l'UNFPA pour la collecte, l'analyse et le traitement des données sur les cas des VBG. Le logiciel de la base de données est disponible et 15 prestataires de services des Centres Pilotes de Conakry (Hôpital Jean Paul II, Centre de Santé de Yimbaya) ainsi que les Centre Pilotes VBG de Kamsar et ceux des hôpitaux régionaux de Labé Kankan et N'Zérékoré ont été formé sur son utilisation. Des concertations sont en cours également pour

l'harmonisation de la base avec celle développée par le HCDH dans le cadre du Projet Torture/VBG du PBF. Cette dernière a l'avantage d'intégrer les aspects liés au suivi psychosocial et judiciaire. Il est prévu qu'en 2014 un serveur permettra de mettre en ligne l'outil qui donnera accès à l'ensemble des intervenants de la chaîne de prise en charge holistique.

Il est prévu en 2014 un appui institutionnel à l'Observatoire National de Lutte contre les VBG, à travers la réhabilitation des locaux, l'équipement en matériel informatique et bureautique, la formation et les échanges Sud-Sud.

- **Le cas échéant, expliquer tout retard de mise en œuvre, les problèmes subsistants, les enseignements tirés et les meilleures pratiques:**

Les contraintes majeures dans la mise en œuvre opérationnelle du projet portent sur la faible capacité des partenaires dans la formulation et l'exécution des activités ainsi que la lourdeur administrative. Vu que tous les partenaires de mise en œuvre du Gouvernement doivent transiter par le Ministère de tutelle pour l'approbation et le traitement des requêtes, cela amène des délais considérables. En outre, il y a un défi de leadership et de coordination qui se pose entre les différents Ministères sectorielles impliquées dans le projet surtout en ce qui concerne la responsabilisation et l'institutionnalisation des Procédures Opérationnelles Standards qui ne sont pas encore systématiquement utilisés lorsqu'un cas de VBG se présente. En outre, les activités opérationnelles pour la prise en compte du Genre dans le processus de réforme de la sécurité doivent être accompagnées par un travail plus stratégique et politique pour atteindre des résultats durables. Un besoin s'impose également pour inscrire les aspects d'accès des femmes à la justice dans le processus global de réforme de la justice. Le cas échéant les interventions resteront parcellaires et sans impact réel. Ainsi, il convient de mettre en place un système de protection avec des organes bien restructurés, des outils fiables et la prise de conscience de chacun des acteurs de son rôle dans la protection des enfants et des femmes, afin qu'ils seront mieux protégés désormais.

Évaluation qualitative:

Les Observations de 2013 du Comité des droits de l'Enfant sur le premier rapport périodique de la mise en application de la Convention des Droits relative aux Droits de l'Enfant présenté par le Gouvernement guinéen au début de 2013, ont souligné deux principales causes du faible nombre de cas de violences basées sur le genre reporté dans le pays et qui contribuent à leur perpétuation : le stigma dont sont victimes les survivantes et le manque de formation des intervenants à fournir aux survivantes des soins conformes aux standard. Les efforts importants de renforcement des capacités des intervenants consentis dans le cadre de ce projet doivent contribuer à adresser ces deux causes majeures. En effet, les intervenants sont désormais, grâce à la contribution de PBF, mieux outillés et mieux conscientisés, cela devra, sans nul doute contribuer à la diminution des risques de stigmatisation des victimes de la part des intervenants et leur assurer une disponibilité renforcée et des services de meilleure qualité.

En effet d'important acquis ont été atteints au niveau du renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants de la chaîne de prise en charge. Les statistiques démontrent clairement que cela a contribué à une augmentation du cas rapporté au sein des commissariats de police et les Centre VBG au sein des structures médicales. En 2014, le projet devra se focaliser d'avantage sur la suite de la chaîne pénale suivant les enquêtes préliminaires, notamment le traitement des dossiers en justice. En outre, suite à l'assistance immédiate le projet devra viser l'assistance à fournir aux victimes dans le moyen terme pour assurer leur réintégration sociale et économique dans la société. Il y a un besoin également d'harmoniser et rendre opérationnelle la base de données VBG et de promouvoir l'utilisation effective des Procédures Opérationnelles Standards.

Au niveau de la prise en compte du genre dans le processus de réforme du secteur de sécurité on constate certes une volonté politique accrue pour aborder ces questions. Cela s'est manifesté notamment avec l'intégration d'une disposition de discrimination positive pour le recrutement des femmes dans les nouveaux statuts de la Police et de la Sécurité Intérieure, or, et comme indiqué plus haut, un travail stratégique plus poussé doit être fait afin que les interventions opérationnelles puissent réellement avoir un impact.

Tableau 1 : Nombre de Cas de VBG répertoriés dans les Centre pilotes VBG dans les structurés de sante en 2013

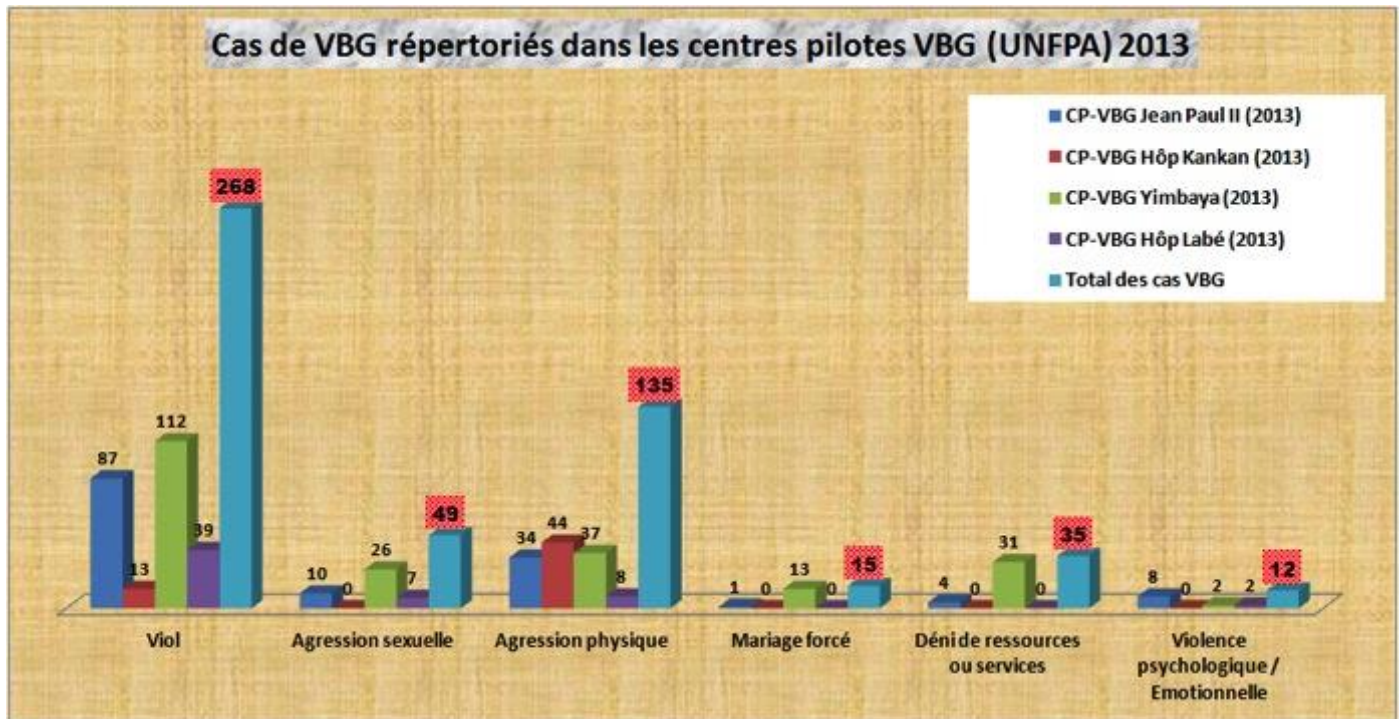
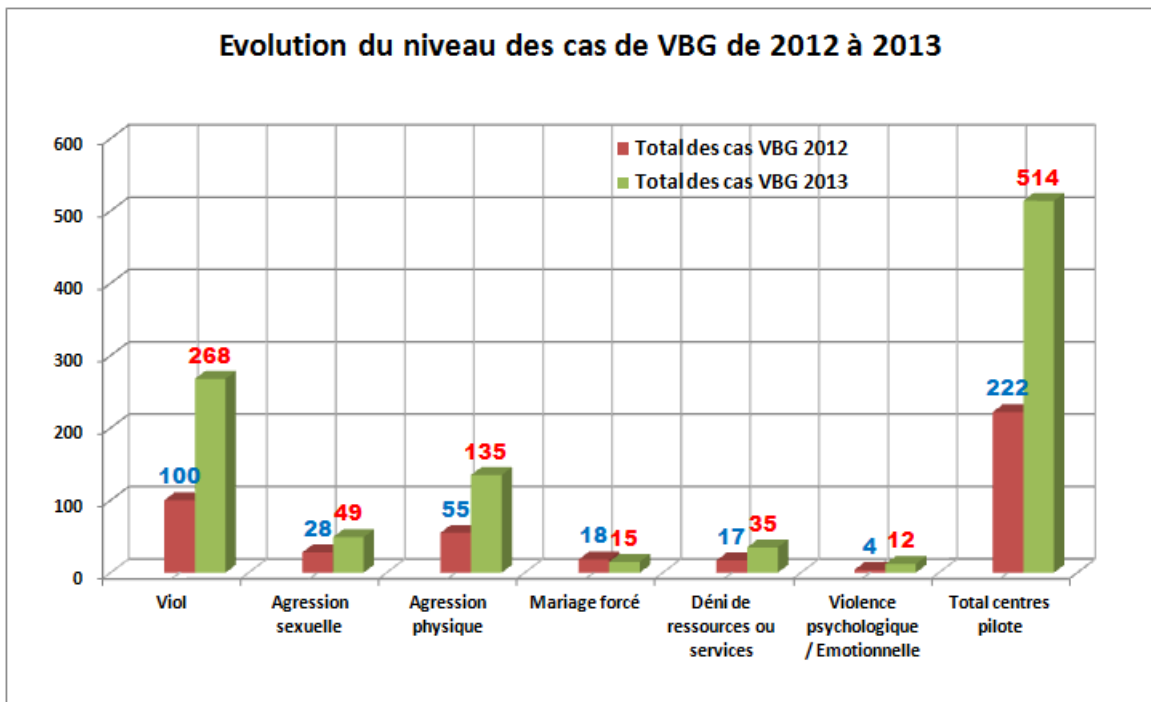


Tableau 2 : Nombre de Cas de VBG répertoriés dans les Centre pilotes VBG dans les structurés de sante en 2013



ii) Evaluation de la performance à partir d'indicateurs:

	Objectifs <u>atteints</u> en lien avec les indicateurs	Raisons des écarts éventuels par rapport aux objectifs fixés à l'origine	Source de vérification
Effet direct 1¹ Indicateur: Indicateur de référence: Indicateur cible:			
Résultat 1 Les forces de défense et de sécurité sont en mesure de prendre en charge des cas des VBG			
Indicateur 1.1 : # de Forces de Défense et de Sécurité formés Indicateur de référence (2012): 0 Indicateur cible (2014): 500	200 FDS (150 OPJ et 50 formateurs) formés respectivement sur la prise en charge juridique, les droits de l'enfant et les VBG	1000 FDS supplémentaires ont été formés sur les VBG à travers le projet contrôle civil et démocratique	Les rapports de formations et d'activités UNICEF Rapport Projet Contrôle Civile et Démocratique
Indicateur 1.2 : Existence d'un code de bonne conduite Indicateur de référence (2012): non-disponible Indicateur cible (2014): disponible	Existence d'un code de bonne conduite signé par 30 instructeurs de police et de gendarmerie.		Les rapports de formations et d'activités les rapports des différentes revues 2013 de l'Unicef
Indicateur 1.3 : Existence de mesures incitatives pour augmenter le nombre de femmes au sein des FDS Indicateur de référence (2012): non-disponible Indicateur cible (2014): disponible	50 femmes FDS ont été formées en leadership		Rapport d'activités UNFPA
Indicateur 1.4.: # de cellules VBG opérationnelles Indicateur de référence (2012): 0 Indicateur cible (2014): 10	6 cellules VBG opérationnelles	1 en cours d'installation (Macenta) 3 restent à identifier (Dubreka, Siguiri et Mali)	Rapports OPROGEM
Indicateur 1.4.: # de cas de violences sexuelles traitées au sein des cellules VBG Indicateur de référence (2012): 20 Indicateur cible (2014): 500	<ul style="list-style-type: none"> 689 cas de VBG dont 12% de viols 92 communautés se sont engagées à abandonner les MGF et les mariages précoces 		Procès-verbaux des cas traités Statistiques de l'OPROGEM
Résultat 2 Les survivantes des VBG ont accès aux programmes cibles d'assistance et de réintégration			
<ul style="list-style-type: none"> Indicateur 2.1. # de prestataires de services et professionnels de justice formés Indicateur de référence: 250 Indicateur cible: 500 	279 prestataires formés : <ul style="list-style-type: none"> 30 prestataires au niveau médical 129 prestataires au niveau psychosocial 120 professionnels de la justice 		Les rapports de formations et d'activités les rapports des différentes revues 2013 de l'Unicef

¹ Note: Les effets, résultats, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent sur le document du projet/Plan Prioritaire ou PMP** de sorte que vous rendrez compte de vos accomplissements par rapport aux objectifs prévus. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc.

<p>Indicateur 2.2. # de victimes ayant reçu un appui médical, psychosocial et judiciaire</p> <p>Indicateur de référence: ND Indicateur cible: 500</p>	<p>602 victimes assistées</p> <ul style="list-style-type: none"> • 514 victimes ont reçu un appui médical • 54 victimes ont reçu un appui psychosocial suite à leur identification • 34 victimes ont reçu un appui judiciaire à travers les Centres d'Information et de Proximité 		
<p>Indicateur 2.3 : # et types d'appel traités (numéro vert) et transféré aux services de prise en charge</p> <p>Indicateur de référence: ND Indicateur cible: 300</p>		<p>Les données ne sont pas encore disponibles concernant le numéro vert</p>	
<p>Indicateur 2.4 : Nombre et types de prestataires formés dans l'utilisation de la base de données VBG</p> <p>Indicateur de référence: ND Indicateur cible: AD</p>	<p>15 personnes formées</p>		<p>Rapports d'activités UNFPA</p>

iii) Histoire d'une réussite précise

En termes de résultat direct sur le processus de consolidation de la Paix en Guinée au cours de l'année 2013, il convient de souligner, qu'aucun des 19 villages de Nzérékoré accompagnés par Tostan n'a pris part au conflit inter-ethnique survenu en juillet 2013, dans cette région. Cette considération concerne en particulier quatre (4) des villages accompagnés par Tostan qui auraient dû être été directement impliqués par le conflit, soit deux villages (Tamoé et Godoyé) où cohabitent les deux groupes ethniques qui étaient en conflit (Malinké et Guerzé) et deux exclusivement habités par l'ethnie Guerze (Konia, Aviation). Ces deux derniers villages n'ont pas subi de menaces pendant cette période difficile.

Appréciation des femmes FDS de l'atelier en leadership :

« Je suis très satisfaite et je suis heureuse d'avoir participé à cet atelier. Cet atelier m'a fait savoir ce que je ne connaissais pas. A l'issue de cet atelier j'ai pu comprendre, nous les femmes en général nos défauts nos faiblesses et quels défis il faut relever au sein des Forces Défense Sécurité (FDS) de ce pays. A l'issue de cet atelier nous les femmes on saura désormais que ce qu'il faut faire, comment on doit se lever, qu'on doit être vraiment combattante, dynamique, respectueuse, vraiment des femmes de caractère. On doit prouver aux hommes que désormais nous ne sommes pas femmes par appellation seulement. Il faut prouver aux hommes tout ce qu'elles peuvent faire, que nous aussi nous sommes en mesure de le faire. On va prouver aux hommes que nous ne sommes pas militaires par le nom seulement mais nous sommes militaire par l'acte, par la preuve, et nos façons d'agir » Adjudant Camara Kadiatou de la Gendarmerie Nationale.

Nous avons appris à savoir qui nous sommes réellement. Parce que pour vouloir quelque chose il faut savoir qui tu es et travers la question qui nous sommes nous avons pu débattre ce que nous voulons et comment parvenir à ce que nous voulons. Ça a été vraiment un atelier qui nous a appris beaucoup de choses. Cela nous a permis en notre qualité de femmes de savoir quelle est notre position dans nos différents services et unités et comment nous devrions parvenir à nous imposer et nous faire accepter par nos collègues hommes Delphine Kwadogui Office pour la Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM)

Cet atelier m'a permis aujourd'hui de connaître ce que je ne connaissais pas avant. Cet atelier m'a encouragé. C'est atelier a fait que je me suis considérée grande. Cet atelier a changé mon caractère aujourd'hui. Donc je dirai à toute femme des FDS, à toute femme civile de se considérer comme nous. Aujourd'hui, cet atelier m'a permis de faire tout ce que je ne faisais pas avant, de m'exprimer devant tout le monde, de m'exprimer devant mes chefs, de m'exprimer devant tous les hommes. Je remercie tout le monde de m'avoir donné cette opportunité de m'exprimer devant tout le monde et devant la télévision. Femme FDS/Douanes

Photos de la Formation en leadership des femmes FDS





III. Dispositions de suivi

Afin d'assurer le suivi du programme, une Equipe de Gestion du programme se rencontre à base bimensuelle. Pour la période de rapportage, l'Equipe s'est rencontrée pour faire l'état de mise en œuvre du programme. Les rencontres ont été présidées sous le leadership du Secrétaire General du Ministère de l'action sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et avec l'implication de l'ensemble des agences et les ministères techniques de mise en œuvre. En outre, les avancées du programme ont également été partagées au sein des réunions mensuelles du Groupe de Travail GBV piloté conjointement par le Ministère l'action sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et l'UNFPA.

En outre de ces mécanismes au niveau du suivi global du programme, les agences individuelles en charge de la mise en œuvre du projet se sont basées sur leurs propres mécanismes de suivi des activités sur le terrain. Il s'agit notamment des mécanismes suivants:

- La supervision technique et *end-user monitoring* à travers la participation, principalement des équipes de terrains des agences de mise en œuvre. Ce suivi consiste aussi des missions de vérification de leur réalisation ou des appréciations rapides devant confirmer les activités présentées dans les rapports narratifs et financiers soumis par les partenaires.
- La soumission de rapports narratifs et financiers périodiques des activités mises en œuvre et soumis par les partenaires de terrain.
- Des missions conjointes de suivi/supervision par l'Agence de mise en œuvre et le Gouvernement.

- La tenue des revues semestrielles (en juin/juillet de chaque année) et annuelles (fin d'année) de l'exécution des plans de travail du Gouvernement et de l'Agence de mise en œuvre dans le cadre de leur programme de coopération.
- La prise en compte des activités du présent projet dans les rapports annuels des agences d'exécution dans le cadre de leur programme de coopération.
- Il est prévu une revue à mi-parcours du programme lors du premier trimestre de 2014

IV. Ressources

5.1. Financières

- Le **taux d'exécution** en fin 2013 est de **682,819 USD** soit **68%** du budget total du projet. Les dépenses par agences se présentent comme suit :

AGENCE D'EXECUTION	DEPENSES (USD) 2012 ²	DEPENSES (USD) 2013	TOTAL DEPENSES (USD)	TAUX D'EXECUTION GLOBAL (%)	RELIQUA T 2014
UNDP	15,000	107.206	122.206	53%	107,394
UNFPA	94,645	131,124	225,769	54%	195,276
UNICEF	52,355	282,489	334,844	96%	14,511
TOTAL	175,920	520,819	682,819	68%	317,181

² Les frais de gestion ont été comptabilisés au titre de 2012